Béthemont-la-Forêt Délibération du Conseil Municipal Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID: 095-219500618-20250410-D002202510425-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 002-2025

Du: 10 avril 2025

Nombre de Conseillers:

en exercices: 11 présents: 10 pouvoir: 1 votants: 11

Date de la convocation : 05 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,

Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Morgane Auger, Conseillères municipales,

Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR:

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire, ayant donnée pouvoir à Monsieur Thierry Vincent, Adjoint au Maire,

ETAIT ABSENT EXCUSE:

SECRETAIRE DE SEANCE:

Monsieur Michel Monteiro, Adjoint au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2122-22,

Vu, la délibération N°010-2020 du Conseil municipal en date du 23 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire des pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal :

Reçu en préfecture le 11/04/2025

ID: 095-219500618-20250410-D002202510425-DE

Béthemont-la-Forêt Délibération du Conseil Municipal

012-2024 du 11 décembre 2024 Avenant n°1 - rue de la Vieille France - Lot N°2 aménagements de voirie et trottoir à Béthemont-la-Forêt

Il a été décidé de signer un avenant au marché de travaux de voirie de la rue de la Vieille France pour le lot n°2 ayant pour objet une augmentation du cout des travaux pour un montant 24 390.00€ HT avec l'entreprise titulaire du marché, FILLOUX 5 avenue des Cures 95580 ANDILLY.

001-2025 du 10 janvier 2025 Désignation de Maître Michel GENTILHOMME pour ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise pour représenter la commune de Béthemont-la-Forêt dans le cadre du recours déposé par Monsieur Jean François Coblentz

Il a été décidé de désigner Maître Michel GENTILHOMME, avocat au Barreau de PARIS pour défendre la commune dans l'instance engagée devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise par Monsieur Jean François Coblentz.

002-2025 du 24 janvier 2025 Convention de mise à disposition du logiciel d'urbanisme

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition du logiciel d'urbanisme cart@ads. Pour une durée de trois années.

Les coûts d'acquisition ainsi que la maintenance seront pris en charge par la CCVO3F. Les prestations d'intégration de PLU et de modifications de PLU ainsi que les déploiements des données seront facturés du montant du devis à la commune.

003-2025 du 07 février 2025 Convention adhésion 2025 (Institut de Formation d'Animation et de Conseil du Val d'Oise) IFAC

Il a été décidé de signer la convention adhésion 2025 proposée par IFAC 3 allée Hector Berlioz 95130 FRANCONVILLE.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte, des décisions de gestion courante qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 10 avril 2025

Didier DAGONE

Maire/de Béthemont-la-Forêt